

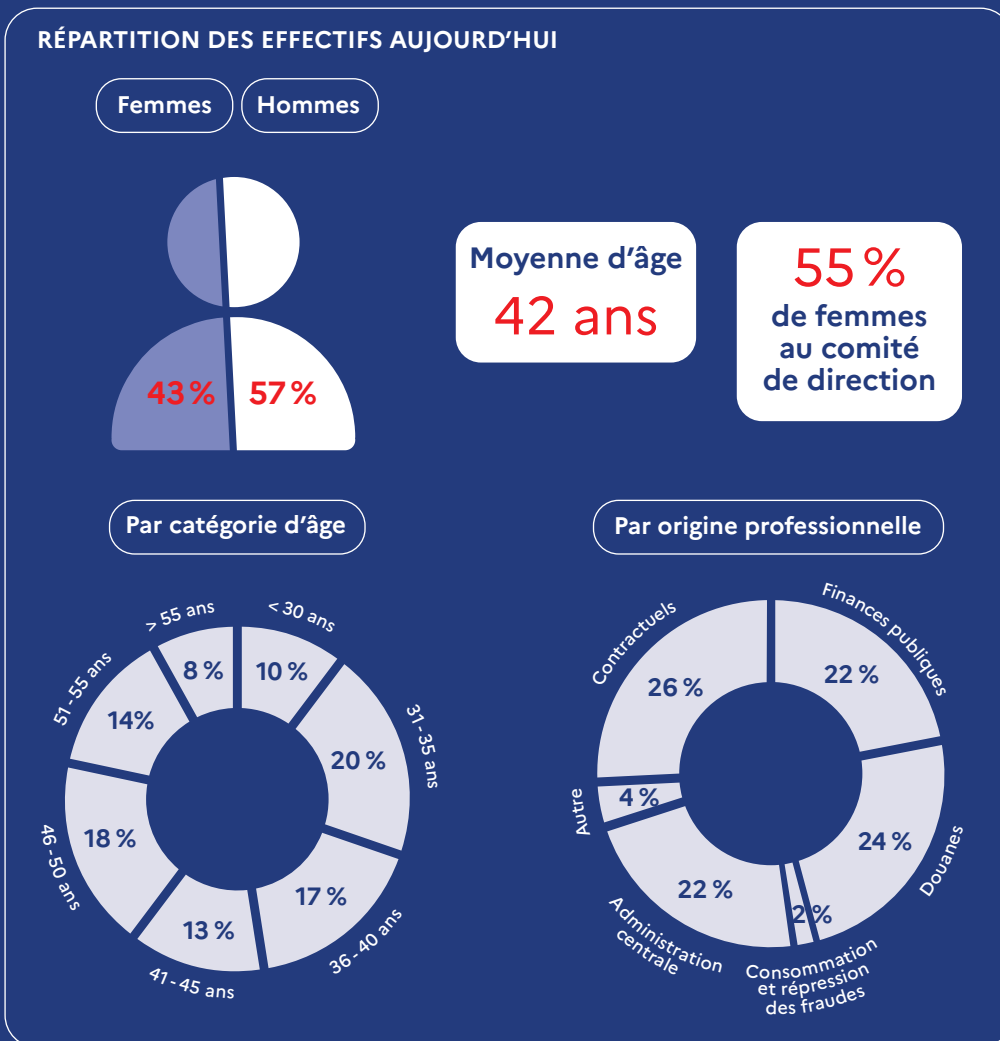
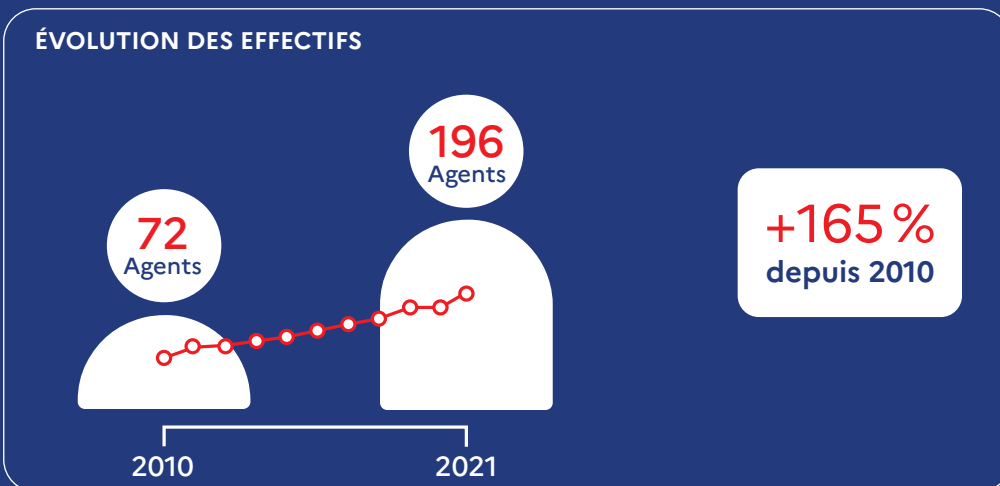


MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

TRACFIN 2021-2023

Un Service en mouvement



**UN SERVICE
UNE DOUBLE IDENTITÉ**

TRACFIN est un service à compétence nationale rattaché au ministre chargé de l'économie et au ministre chargé du budget.

Il est à la fois :

- La cellule de renseignement financier (CRF) française, au sens du groupe d'action financière (GAFI), des directives européennes et du code monétaire et financier (CMF). Il est dans ce cadre chargé de la lutte contre les circuits financiers clandestins, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT) ;
- L'un des services spécialisés de renseignement de la communauté dite du 1^{er} cercle, visés à l'article R. 811-1 du code de la sécurité intérieure (CSI).

Cette double identité constitue une spécificité forte du Service en ce qu'elle lui attribue un large domaine de compétences et des pouvoirs d'investigation et d'externalisation importants.

Conformément aux recommandations du GAFI et aux directives européennes, TRACFIN est une **CRF indépendante et autonome¹** sur le plan opérationnel : elle exerce librement ses fonctions et décide en toute autonomie d'analyser et de demander des informations spécifiques, ainsi que de transmettre des informations aux autorités compétentes de façon indépendante.

Compétences régies par le code monétaire et financier

En tant que **service de renseignement**, TRACFIN a vocation à intervenir pour assurer la défense et la promotion des intérêts fondamentaux de la Nation, notamment dans le cadre de la prévention du terrorisme, la prévention de la criminalité organisée, la protection de nos intérêts économiques, etc.

Compétences régies par le code de la sécurité intérieure

TRACFIN recueille et enrichit les informations relatives à des opérations financières suspectes qu'il reçoit, sous forme de déclarations ou d'informations de soupçon mais également de COSI (communications systématiques d'information²).

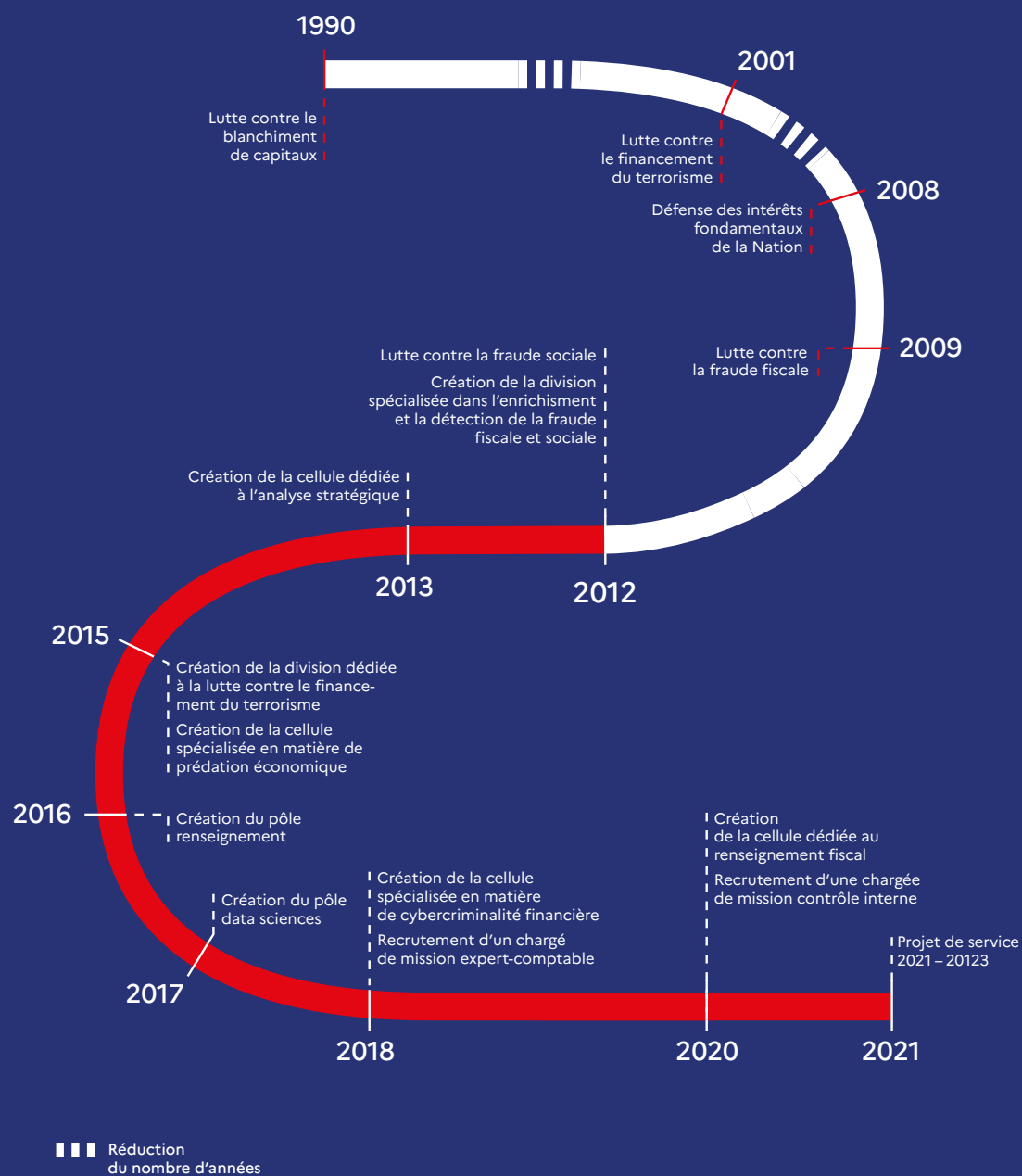
Il met pour cela en œuvre des moyens d'investigation divers : droit de communication, consultation de bases de données, techniques de renseignement. Il transmet le résultat de ses investigations à l'autorité judiciaire, aux administrations partenaires, en particulier au sein des ministères économiques et financiers, ou des services de renseignement. Les échanges avec les homologues étrangers du Service sont également nombreux et s'inscrivent dans des relations suivies.

1. Cf. recommandation 29 du GAFI et article 32.3 de la 4^{ème} directive AML révisée.
 2. Les dispositions relatives aux communications systématiques d'information imposent aux établissements de crédit, de paiement et de monnaie électronique, une obligation de déclaration automatique des opérations de transmission de fonds effectuées à partir d'un versement en espèces ou au moyen de monnaies électroniques d'un montant de 1 000 € par opération ou de 2 000 € cumulés par client sur un mois calendaire (articles L.561-15-1 et R561-31-1 du CMF). Par ailleurs, ces établissements sont également tenus de déclarer automatiquement les opérations de dépôts et de retraits d'espèces sur les comptes de dépôt ou de paiement supérieures à 10 000€ cumulés sur un mois civils (articles R. 561-31-2 et R. 561-31-3) du CMF.

1990 – 2012

Élargissement du champ
de compétences

2012 – 2021

Adaptation du Service
à l'extension de ses
compétences et aux mutations
de son environnement

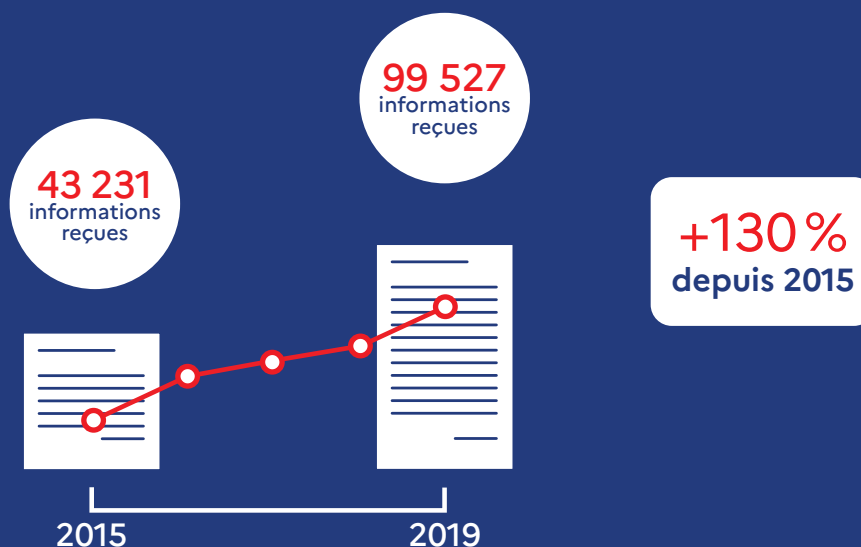
TRACFIN 30 ANS D'EXPÉRIENCE

Cette double identité permet à TRACFIN d'exercer trois missions :

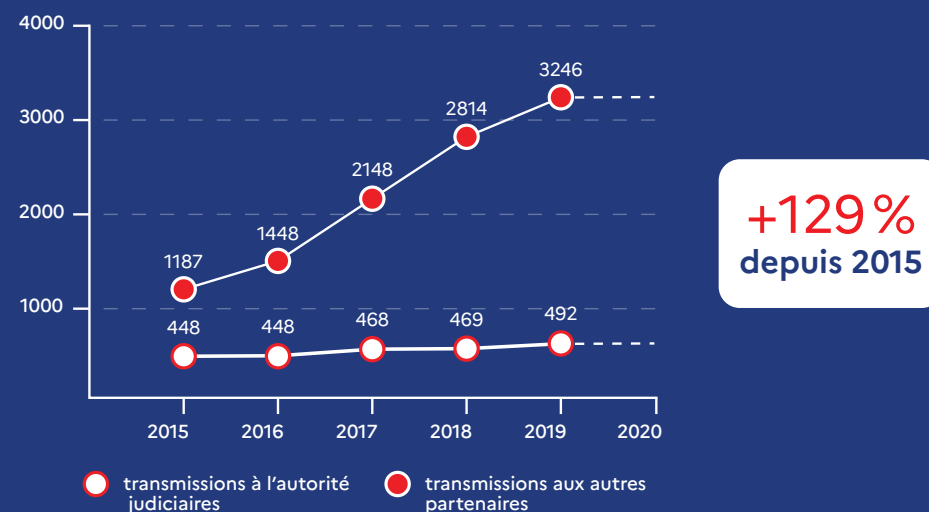
- **La lutte contre la criminalité économique et financière.** TRACFIN a notamment détecté ces dernières années plusieurs réseaux affairistes spécialisés dans les escroqueries financières de grande envergure comme les escroqueries aux faux ordres de virement (FOVI) ou aux faux investissements. Le Service s'est également distingué dans plusieurs dossiers d'atteinte à la probité concernant des personnes politiques exposées étrangères.
- **La lutte contre la fraude aux finances publiques.** Des typologies emblématiques ont été détectées et traitées par TRACFIN comme la fraude à la TVA sur les quotas carbone, les fraudes au dispositif des certificats d'économie d'énergie ou encore les fraudes liées aux dispositifs de soutien à l'économie mis en place pour faire face à la crise liée à la Covid-19.
- **La défense des intérêts fondamentaux de la Nation.** Grâce à ses capteurs financiers et aux techniques de renseignement auxquelles il a accès, TRACFIN s'est illustré dans la lutte contre le terrorisme par l'identification de circuits d'argent de comptes collecteurs destinés à faciliter l'approvisionnement de combattants sur zone, ainsi que de nouveaux modes de financement utilisant les crypto-monnaies. Le Service a également détecté des mécanismes d'influence étrangère et de prédation économique.

Face à l'évolution des moyens de paiement et à l'émergence de nouvelles formes de criminalité, facilitées par l'internationalisation des flux financiers et le développement du recours aux crypto-actifs, les compétences de TRACFIN ont été étendues au fil du temps. Pour s'y adapter, le Service a fait évoluer sa structure et ses méthodes de travail avec agilité.

EVOLUTION DU NOMBRE D'INFORMATIONS REÇUES



NOMBRE DE TRANSMISSIONS ADMINISTRATIVES ET JUDICIAIRES

TRACFIN 2021-2023
NOTRE STRATÉGIE

Le projet de Service 2021-2023 de TRACFIN a pour ambition de répondre aux nombreux enjeux et défis auxquels le Service est confronté depuis plusieurs années.

TRACFIN fait effectivement face à une augmentation constante et forte du flux d'informations qu'il doit traiter.

Afin de continuer à traiter ces informations entrantes dans des conditions optimales, le Service a souhaité engager une réflexion sur son fonctionnement, son organisation mais également ses priorités opérationnelles, dans un contexte marqué par le développement de fraudes et de phénomènes criminels toujours plus élaborés et complexes à détecter.

- **Le premier axe de changement concerne les méthodes de travail et la stratégie d'investigation traditionnelles du Service**, qui ont atteint leurs limites dans ce nouvel environnement, tant du point de vue des capacités humaines de TRACFIN que de celui de sa capacité à détecter des fraudes, des phénomènes ou des réseaux criminels de grande ampleur. L'objectif est ici que le flux d'informations reçues par TRACFIN ne soit pas subi mais soit mieux exploité.
- **Le second axe concerne l'organisation actuelle du Service**, qui n'a que peu évolué depuis la CRF des origines. Celle-ci implique des démarches de coordination interne complexes et rend difficile la spécialisation des agents.

Transmission de type «judiciaire» lorsque l'analyse financière permet de mettre en exergue des éléments suffisants pour « raisonnablement » présumer l'existence d'infractions pénales.

Transmission de type «administrative» lorsque l'analyse financière fait apparaître des éléments d'environnement fiscaux, sociaux ou en lien avec les intérêts fondamentaux de la Nation susceptibles de relever de compétences d'administrations particulières ou de service de renseignements.

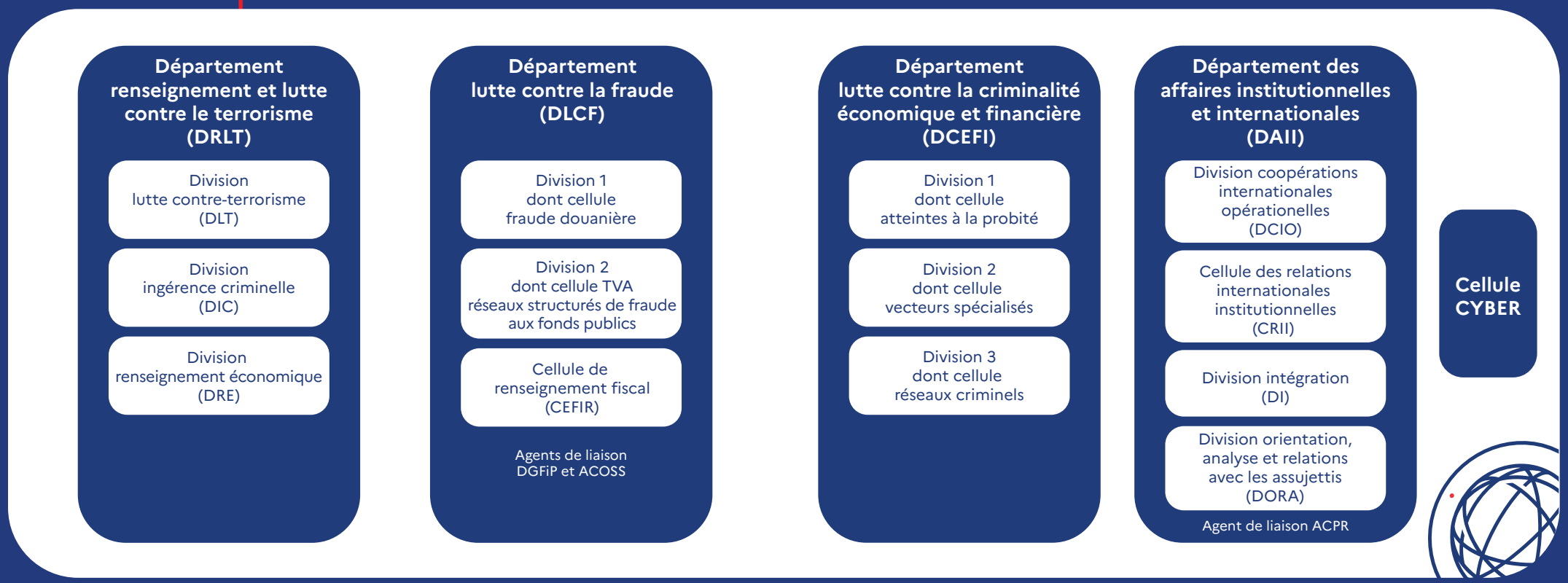
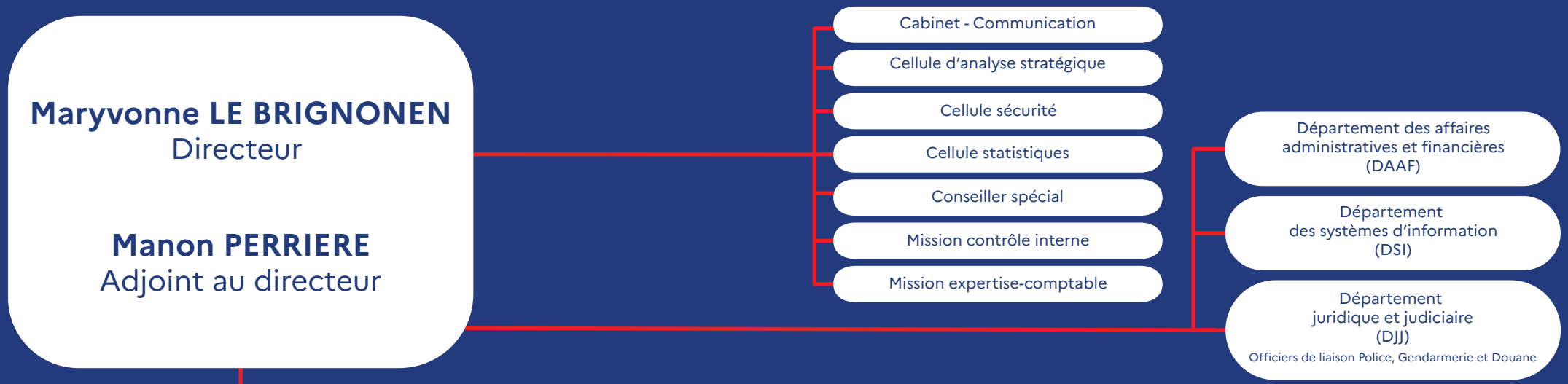
Pour répondre à ces enjeux, le projet de Service 2021-2023 de TRACFIN se fixe des objectifs ambitieux :

- **Définir ses nouvelles priorités opérationnelles** pour s'adapter à l'actualisation des thématiques identifiées par l'analyse nationale des risques (ANR) en matière de lutte contre la criminalité économique et financière ainsi que par la stratégie nationale du renseignement pour ce qui concerne la protection des intérêts fondamentaux de la Nation.
- **Moderniser les méthodes d'investigations du Service** en s'appuyant sur la mise en réseau d'informations par des outils d'intelligence artificielle pour permettre la détection de phénomènes criminels ou de fraudes d'ampleur non visibles à l'oeil humain. L'objectif est également de développer l'analyse opérationnelle et le travail en initiative afin de mieux exploiter nos données.
- **Accroître la spécialisation des agents** en fonction des missions et des priorités opérationnelles du Service.
- **Consolider les échanges sur le plan national comme international**, notamment par une sensibilisation soutenue de nos partenaires aux risques détectés par le Service.
- **Mettre en place une communication ambitieuse, diversifiée et simplifiée**, axée sur la qualité des transmissions réalisées et les enjeux financiers, afin de sensibiliser davantage les professionnels assujettis au dispositif LCB/FT, de mieux valoriser l'activité du Service et d'assurer un traitement efficace des sollicitations externes (Parlement, médias, *think tank*, organismes de formation etc.) qui ont doublé depuis 2018.
- **Devenir un service exemplaire** en améliorant l'environnement et les conditions de travail des agents tout en limitant l'impact environnemental.

ADAPTER NOTRE ORGANISATION
À NOS MISSIONS, NOS PRIORITÉS
ET NOS MÉTIERS

À compter du 5 avril 2021, notre organisation métier change !
À la faveur des réflexions stratégiques contenues dans le projet de service, TRACFIN est désormais structuré autour de quatre nouveaux départements métiers et une cellule spécialisée :

- **Le département « renseignement et lutte contre le terrorisme » (DRLT)** est en charge de la défense et de la promotion des intérêts fondamentaux de la Nation. Partenaire prioritaire des services de la communauté du renseignement, le DRLT contribue activement à l'exécution de la doctrine nationale énoncée par le plan national d'orientation du renseignement (PNOR). Il intervient ainsi dans les domaines de la lutte anti-terrorisme, de la contre-prolifération, du renseignement d'intérêt économique, de la lutte contre toute forme d'ingérence criminelle et notamment dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée transnationale.
- **Le département « lutte contre la fraude » (DLCF)** exerce les missions de lutte contre la fraude fiscale et sociale. Il est également en charge de la lutte contre la fraude douanière et la lutte contre les réseaux structurés de détournements de fonds publics et leur blanchiment.
- **Le département « lutte contre la criminalité économique et financière » (DCEFI)** se compose de divisions généralistes incorporant chacune des cellules spécialisées en matière d'atteintes à la probité, d'usage de vecteurs spécialisés (domaines des jeux, de l'art, du secteur immobilier etc.) et des réseaux criminels économiques et financiers complexes.
- **Le département « affaires institutionnelles et internationales » (DAII)** assure l'animation des relations institutionnelles au niveau national avec les professionnels déclarants aux obligations du dispositif LCB-FT, leurs autorités de contrôle, et au niveau international, avec les partenaires étrangers et les entités intervenant dans le domaine de la coopération internationale. Ce département est également en charge de la gestion des flux d'informations entrantes et de l'analyse typologique ou thématique destinée à orienter les capteurs du Service. Enfin, il assure la coopération internationale dans sa dimension opérationnelle.
- **La cellule « Cyber »**, rattachée à la direction, retrace les transactions financières effectuées sur la blockchain et identifie les flux financiers résultant d'opérations délictueuses commises sur le *deep ou le dark web*. La cellule assure également un rôle transverse en apportant son expertise à l'ensemble du Service sur tous les aspects de la cybercriminalité et des crypto-actifs.



NOUS CONTACTER

TRACFIN

Tél: 01.57.53.27.00

Mél: crf.france@finances.gouv.fr
www.economie.gouv.fr/tracfin